

Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

Montréal, le 26 août 2008

Monsieur Patrick Beauchesne
Directeur
Direction du patrimoine écologique et des parcs
MDDEP
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 21
Québec, (Québec) G1R 5V7

Objet : réponse aux membres des PPEAM

Monsieur le Directeur,

Les organismes membres des *Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* (PPEAM) vous remercient pour la réponse qu'ils ont reçue. Ils sont encouragés d'apprendre que vous partagez leur profonde préoccupation pour la protection de la biodiversité dans le sud du Québec. Rappelons que le but poursuivi est de sauvegarder au **minimum 12 %** du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer du sud-ouest du Québec. Ce patrimoine naturel est menacé de disparition, alors qu'il recèle la plus grande biodiversité au Québec. Le projet de parc vise ce vaste domaine écologique dont la superficie s'étend des Basses-Laurentides jusqu'à la frontière américaine et du Sûroit jusqu'à Sorel. Il s'agit de créer une ceinture verte pour Montréal et le Québec méridional – une ceinture verte d'espaces naturels reliés entre eux par des corridors verts et par des cours d'eau.

S'il est vrai que le projet du Parc écologique de l'Archipel de Montréal en est à ses débuts, le concept n'est cependant pas nouveau. Bien qu'il soit important de reconnaître ici la complexité résultant de la participation des divers niveaux d'administration (municipal, régional et provincial), ainsi que de la propriété des terres (publiques, privées), ces éléments ne devraient pas être considérés comme obstacles insurmontables à l'éventuelle réalisation du projet de conservation. Négocier des ententes avec le secteur privé dans le sud de Québec est aussi pensable que les ententes conclues avec les sociétés multinationales dans le cas de la Forêt Boréale. L'objectif immédiat doit être l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour sauvegarder et protéger les terrains ayant une valeur écologique reconnue face au développement. Compte tenu de la portée du projet et de l'urgence d'agir, l'implication du gouvernement du Québec et plus particulièrement du MDDEP s'impose. C'est seulement à cette condition que le projet passera de l'étape de la conception à la réalité.

Ce projet de parc concorde avec les principes et les engagements énoncés dans le *Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007*. Ce plan d'action du gouvernement reconnaît la sensibilité et vulnérabilité de notre patrimoine écologique face aux activités humaines. La pression de l'urbanisation et le développement économique sont davantage ressentis dans le *Domaine bioclimatique de l'érablière à Caryer cordiforme*, et plus particulièrement autour de Montréal. Le Plan d'action explique clairement que la préservation et des mesures de restauration seront nécessaires afin de maintenir cette biodiversité.

À une époque où le Québec établit à 8% son objectif de territoire à conserver, plusieurs pays ont déjà

protégé, selon le *World Conservation Monitoring Centre*, 12% de leur superficie, un objectif qui devrait être adopté sur l'ensemble de notre propre territoire. De plus, afin d'assurer le maintien de notre diversité biologique, cet objectif doit être adopté dans chacun des dix domaines bioclimatiques du Québec, favorisant de plus les terres du domaine public. À l'heure actuelle, les trois parcs nationaux d'Oka, du Mont-St-Bruno et des Îles-de-Boucherville totalisent 37,74 km², ce qui représente un mince 0,26% de territoire dans la région visée par notre projet, et bien en deçà de la norme mondiale recommandée.

On se rappellera que le Québec a adhéré aux principes de la *Convention sur la diversité biologique* en novembre 1992. Également, en 1996, les citoyens étaient fiers de voir le Québec adopter sa première *Stratégie québécoise sur la diversité biologique*, ainsi que son *Plan d'action stratégique*. Ces efforts ont été renouvelés pour la période 2004-2007. Faut-il rappeler également que le gouvernement du Québec adoptait en 2000 des principes et orientations stratégiques en vue de doter le Québec, d'ici 2005, d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique et couvrant 8% de son territoire.

Face à ces engagements, le gouvernement du Québec a aujourd'hui une responsabilité juridique et éthique sur son territoire en matière de conservation, qu'il ne peut abroger ni transférer à des niveaux de compétence inférieurs, et encore moins au secteur privé. En fin de compte, seul le gouvernement du Québec est imputable devant la communauté internationale et devant ses propres citoyens.

Le *2010 Biodiversity Indicators Partnership*, qui regroupe plus de 40 organismes, travaille sur une série d'indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'organisme va maintenant suivre de près les progrès faits en vue d'une réduction significative de la perte de biodiversité d'ici 2010.

En mai dernier, les ministres de l'environnement du G8 se sont réunis à Kobé au Japon pour discuter une fois de plus de l'importance de la conservation et la protection de la biodiversité. À cette occasion, ils ont été invités à souligner les liens entre la biodiversité et le changement climatique, et à réitérer leur engagement à accroître leurs efforts pour réduire de manière significative le rythme de la perte de biodiversité à l'horizon 2010.

Peu de temps après, les participants au segment ministériel de la CBD, la Conférence des Parties signataires de la Convention sur la biodiversité (CoP 9) se sont réunis à Bonn, en Allemagne, pour une mise à jour des progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité, étant donné l'échéance serrée de 2010 pour l'atteinte des objectifs en matière de conservation et de protection de la biodiversité. Parallèlement à cette rencontre, le Maire de Montréal Gérald Tremblay, qui participait toujours à Bonn à la *Conférence parallèle des maires sur les villes et la biodiversité*, a assumé le rôle de leadership parmi ses collègues. Soulignons toutefois que, malgré ces représentations, la situation des espèces et des aires protégées à Montréal et ses environs (domaine de l'érablière à Caryer cordiforme) demeure bien sombre.

La population du Québec, dont la moitié réside dans la zone cible du PPEAM, serait fière de voir les normes internationales de conservation appliquées là où le problème est le plus criant. Aujourd'hui, plus de cinquante organismes environnementaux de la Région de Montréal ont réunis leurs efforts dans ce projet de conservation. Nous comprenons que cette tâche ne peut être accomplie en totalité dans les 16 mois à venir, mais nous sommes persuadés que des progrès significatifs doivent être accomplis d'ici 2010.

EN CONSÉQUENCE, NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

- d'adopter rapidement un moratoire sur tout projet de développement dans les milieux naturels d'intérêt dans le sud du Québec ;
- de hausser à **un minimum 12 %** l'objectif de conservation du territoire visé par le projet (domaine de l'érablière à caryer cordiforme), et d'adopter un horizon de cinq ans pour sa réalisation;
- de mettre sur pied un comité de travail regroupant des intervenants du gouvernement, des MRC, des municipalités et des organismes de protection des milieux naturels, comité qui aura comme tâches d'identifier et de hiérarchiser les milieux naturels à protéger, et de définir les statuts de protection pour chacun d'eux;
- d'être le maître d'œuvre du projet de Parc écologique de l'Archipel de Montréal;
- de financer les acquisitions d'aires protégées du territoire de l'érablière à caryer ;
- de maintenir le moratoire tant et aussi longtemps que l'objectif de 12% du territoire visé par le projet ne sera pas atteint;

Nous demeurons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.



David Fletcher



Guy Garand



Tommy Montpetit

Porte-parole, *Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal* (PPEAM)

- c. c. Line Beauchamp, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Camil Bouchard, Mission environnementale du Parti Québécois
- Simon-Pierre Diamond, Critique officiel en matière d'environnement et de développement durable
- John Baird, Ministre de l'Environnement
- Thomas Mulcair, MP Outremont
- Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique